

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.32.75

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY**

OBJET : Métropole Aix-Marseille Provence : programme de rénovation urbaine "Abeille, Maurelle, Matagots" à La Ciotat - 2ème répartition de crédits pour 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 89 du 18 décembre 2009, la Commission permanente du Conseil départemental a approuvé la convention avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative au projet de renouvellement urbain « Abeille, Maurelle, Matagots » à La Ciotat, à laquelle a été associée une subvention départementale de 1 000 000 € dont 147 991 € pour les opérations d'habitat et 852 009 € pour les aménagements et équipements.

Par délibérations n° 202 du 16 décembre 2011 et n° 61 du 10 février 2017, elle a approuvé respectivement les avenants 1 et 2 à la convention initiale susvisée.

Par délibération du 19 octobre 2017 (N° URB 095-2594/17/BM), la Métropole Aix-Marseille Provence a acté le transfert de la compétence communale vers la Métropole pour les opérations prévues dans la convention de renouvellement urbain des quartiers Abeille/Maurelle/Matagots passée avec l'ANRU.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, les demandes de subvention d'équipement suivantes formulées par la Métropole Aix-Marseille Provence :

Aménagement de voirie et abords des entrées de quartier et des espaces publics en cœur de quartier

En vue de réhabiliter le quartier de l'Abeille, une stratégie d'intervention d'ensemble a été définie dans le cadre du programme de rénovation urbaine, intégrant notamment le désenclavement de ces quartiers et la création de liaisons avec le tissu environnant, ainsi que l'insertion d'aménagements paysagers autour de l'espace public, de la voirie.

La Métropole Aix-Marseille Provence prévoit l'aménagement d'une voie traversante entre l'avenue Roumanille et l'avenue Dulac et la requalification des avenues Ritt et Roumanille afin d'améliorer les entrées de quartier, l'aménagement des espaces publics en cœur de quartier, la requalification du parking et du parvis de l'école Abeille ainsi que l'aménagement des abords du stade Valentin Magri.

Les travaux projetés intéressent la voirie, l'enfouissement des réseaux, l'aménagement des réseaux pluviaux, la réalisation d'espaces de promenade et d'activités sportives et ludiques en accès libres adjacents à l'espace sportif Valentin Magri.

La subvention sollicitée par la Métropole Aix-Marseille Provence s'élève à 162.352 € intéressant un coût d'investissement de 3.498.718 € HT.

Réaménagement du site sportif Valentin Magri

Situé au nord-est de la commune dans le quartier des Matagots et de l'Abeille, le stade Valentin Magri est composé de deux terrains de football, d'une piste d'athlétisme, de vestiaires, de locaux de stockage et d'un logement de gardien. Le stade est aujourd'hui vieillissant et ne permet plus l'accueil de certaines manifestations ou le développement d'activités ludiques.

Le projet prévoit la démolition des constructions existantes et leur reconstruction complète (vestiaires, sanitaires, billetterie, club-house, buvette, logement de gardien), la création de tribunes, la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et d'un terrain en gazon naturel, la réfection des clôtures et la création d'un parking. Les espaces réservés aux sportifs et au public seront bien délimités.

Le site sportif dispose de trois accès : deux accès depuis l'avenue des Alouettes et un accès par le mail, aménagement urbain réalisé au nord de la parcelle.

Des travaux de gros œuvre, d'électricité, de réseaux et d'aménagement du site sont prévus.

La subvention sollicitée par la Métropole Aix-Marseille Provence s'élève à 321.961 € sur une dépense subventionnable de 1.653.126 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL